

1.4.4.c Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes, aux Grands Prix Nationaux U12 et aux Grands Prix Jeunes Majeurs.

Les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).

1. Ligue

La Ligue est responsable de l'attribution d'une de ces compétitions sur son territoire. Elle doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le présent cahier des charges.

Elle aura la possibilité de proposer au maximum :

Ligue	Quota	Ligue	Quota
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	5	NORMANDIE	3
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	3	NOUVELLE-AQUITAINE	6
BRETAGNE	3	OCCITANIE	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	3	PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	4
GRAND EST	3	PARIS - ÎLE-DE-FRANCE	6
HAUTS-DE-FRANCE	4	PAYS-DE-LA-LOIRE	3

Chaque Ligue aura la possibilité d'adresser une demande à la fédération afin d'organiser des Grands Prix Jeunes supplémentaires.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix Jeunes. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie Le club organisateur est obligatoire.

2. Club

Si un club, disposant uniquement d'un parcours 9 trous, souhaite organiser un Grand Prix Jeunes, il devra au préalable demander une dérogation auprès de la Direction Sportive. Avant d'effectuer cette demande, Le club devra s'assurer qu'il dispose des distances jeunes préconisées sur son parcours 9 trous (U12, Benjamins, minimes).

3. Joueur

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a (Conditions de participation), le joueur doit être de catégorie Minimes ou moins.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

4. Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

5. Encadrement

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Nationaux U12 et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

6. Organisation sportive

En plus des critères indiqués dans le paragraphe 1.4.4.a-2 :

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

7. Forme de jeu

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.5

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

L'épreuve doit se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule score maximum (9 coups par trou) à l'exception des Grands Prix Jeunes Majeur et des Grands Prix Nationaux U12 qui doivent se dérouler en formule stroke play.

Un Grand Prix Jeunes doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

Inscription :

Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 : les inscriptions sont gérées par la ffgolf. La date de clôture des inscriptions est fixée 1 mois avant le début de l'épreuve

Grands Prix Jeunes : la date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club ou la FFGolf doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription. Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve.

Sauf pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12, la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 l'ensemble des wild cards est du ressort de la Direction Technique Nationale.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février Minimes Benjamins U12	75	30 6 12 12	9 3 3 3	9
octobre, novembre Minimes Benjamins U12	96	36 6 15 15	15 3 6 6	10
mars Minimes Benjamins U12	108	36 6 15 15	15 3 6 6	11
avril et septembre Minimes Benjamins U12	120	42 6 18 18	15 3 6 6	12
mai à août Minimes Benjamins U12	144	51 9 21 21	15 3 6 6	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 120 (période de septembre à avril), la catégorie minimes peut être supprimée. Dans ce cas, les quotas initialement prévus pour les catégories minimes filles et garçons peuvent être répartis librement entre les autres catégories.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Le champ des joueurs des **Grands Prix Jeunes Majeurs** est de :

Garçons : 42 joueurs minimum

Filles : 18 joueuses minimum

Qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes puis par ordre des index.

Le champ des joueurs des Grands Prix Nationaux U12 est déterminé par la DTN en fonction de la période.

Limite d'index :

Grand Prix Jeunes Majeurs : Ces épreuves sont ouvertes aux joueurs dont l'index n'est pas supérieur à 10,4 et aux joueuses dont l'index n'est pas supérieur à 13,4

Grand Prix Jeunes : Aucune limite d'index ne doit être appliquée sur un Grand Prix Jeunes.

Découpage des séries :

Classement par catégorie : U12/Benjamins/Minimes.

Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.

Grands Prix Nationaux U12 : une seule série U12

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 jouent des mêmes repères de jeu que les U12.

Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Minimales pour tous.

Grand Prix Nationaux U12 : déterminé par la DTN

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe. L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Classement :

Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : les U10 doivent apparaître dans le même classement que les U12. Le/la meilleur(e) U10 doit être récompensé(e) lors de la remise des prix.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif (en utilisant le départage du logiciel RMS 9), à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de Ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille ou 2 cartes filles et une carte garçon pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).

8. Droits d'engagement

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12, les droits d'engagement sont fixés à 50 €, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 3 600 €.

9. Prise en charge des frais des joueurs

À partir du 1er janvier 2022, les Règles du Statut d'Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

10. Prix

Un participant est autorisé à accepter n'importe quel prix, **sauf monétaire**, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022).

11. Forfaits (Scratches)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.

12. Calcul de la catégorie

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix Jeunes se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Jeunes (lire § 6.6 du Vademecum).

Les Grands Prix Jeunes Majeurs ont une catégorie B prédéterminée (grille des points Benjamins/Minimes).